



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AIN



Préfecture de l'Ain
Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Références : VM

Dossier n° 99/0243

Le préfet de l'Ain

- VU le Code de l'environnement - Livre V - Titre 1^{er} et notamment l'article R.512-68 du Code de l'environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2000 modifié autorisant la Société Financière LAFONT (SFL) à exploiter un entrepôt logistique situé à LA BOISSE – 130 rue des prés Seigneurs ;
- VU le récépissé de changement d'exploitant délivré le 22 juin 2016 à la SARL LA BOISSE WILSON ;
- VU la preuve de dépôt délivrée le 5 février 2018 à la SAS VENTE-PRIVEE LOGISTIQUE concernant la déclaration de changement d'exploitant relative à une installation située à LA BOISSE – 130 rue des prés Seigneurs ;
- VU la déclaration reçue par mail le 19 mars 2018 par laquelle la SAS VENTE-PRIVEE LOGISTIQUE, dont le siège social est situé 249 avenue du Président Wilson - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS fait connaître qu'elle exploite en lieu et place de la SARL LA BOISSE WILSON l'installation susvisée ;

CONSIDERANT que l'installation exploitée par la SAS VENTE-PRIVEE LOGISTIQUE, pour laquelle est déposée une déclaration de changement d'exploitant, relève du régime de l'autorisation et non de la déclaration, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

- DELIVRE RECEPISSE -

à Monsieur le Président Directeur Général de la SAS VENTE-PRIVEE LOGISTIQUE - 249 avenue du Président Wilson - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS de sa déclaration.

Article 1er : Le titulaire du présent récépissé doit pour l'exploitation de cette installation se conformer aux prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000 modifié.

Article 2 : La preuve de dépôt délivrée le 5 février 2018 est abrogée.

Article 3 : Copie du présent récépissé sera adressée pour mise à jour du dossier :

- à la SARL LA BOISSE WILSON – 249 avenue du Président Wilson – 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS,
- au Maire de LA BOISSE,
- au chef de l'Unité Départementale de l'Ain - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne - Rhône-Alpes.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 mars 2018

Le préfet,
Pour le préfet,

